

## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

### DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

---

#### CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les candidats devront présenter un dossier constitué des pièces suivantes :

##### Pour la déclaration de candidature de liste :

- L'imprimé [Cerfa n° 14996\\*02](#) dûment **rempli et signé** par le candidat tête de liste (renseigner toutes les rubriques) ;
- En cas de dépôt confié à un mandataire, le mandat signé et désignant le représentant dûment mandaté par le candidat ;
- Annexe avec la liste des candidats au conseil municipal dans l'ordre de présentation, dûment remplie ;
- Annexe avec la liste des candidats au conseil communautaire dans l'ordre de présentation, dûment remplie ;

##### Pour chaque candidat de la liste :

- L'imprimé Cerfa n°14997\*03 dûment **rempli et signé**
- Mention manuscrite pour attester du consentement du candidat à se présenter sur la liste
- Une copie d'un justificatif d'identité (*en cours de validité ou périmé*)
- Le(s) justificatif(s) attestant de la qualité d'électeur et de l'attache avec la commune :
  - **Si le candidat est inscrit sur la liste électorale de la commune où il se présente**, l'attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune où il se présente, délivrée ou téléchargée dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ou une copie de la décision de justice ordonnant son inscription sur ladite liste
  - **Si le candidat est inscrit sur la liste électorale d'une autre commune**, attestation d'inscription sur la liste électorale d'une autre commune, délivrée ou téléchargée dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ou une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé dans cette commune. Il devra donc dans ce cas apporter un autre document permettant de justifier l'attache avec la commune ou il se présente
  - **Si le candidat n'est inscrit sur aucune liste électorale, :**
    - une copie de carte nationale d'identité ou de passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité,

- et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois,
- et le justificatif d'attache avec la commune dans laquelle il se présente<sup>1</sup>

→ L'attestation d'information relative au traitement automatisé des données, complétée et signée par chaque candidat ;

→ **Les candidats non français, ressortissants européens**, devront présenter la déclaration certifiant qu'ils ne sont pas déchus du droit d'éligibilité dans l'Etat dont ils ont la nationalité (dont la mention est obligatoire).

→ **Uniquement pour les communes de 9 000 habitants et plus**, le récépissé délivré par les services préfectoraux attestant de **la déclaration du mandataire financier** ou les pièces justificatives nécessaires à la déclaration à la date du dépôt des candidatures

**Seuls les candidats ou leur mandataire étant habilités à déposer une candidature, le déposant devra présenter une pièce d'identité à son arrivée, aux fins d'identification.**

<sup>1</sup> soit :

- un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit qu'il est personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1er janvier 2020 ;
- une attestation du directeur départemental, ou, le cas échéant, régional des finances publiques établissant qu'il justifie, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments qu'il produit, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1er janvier 2020 ;
- la copie d'un acte notarié établissant qu'il est devenu en 2019 celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.